



Saint-Thuribe

Municipalité de Saint-Thuribe

Élection municipale partielle du 25 octobre 2026

Pour donner suite à la démission du conseiller au siège numéro 1, une élection partielle aura lieu le dimanche 25 octobre 2026 pour faire élire une nouvelle conseillère ou un nouveau conseiller.

L'avis public de la tenue de cette élection sera publié au plus tard le 11 septembre 2026.

Pour poser votre candidature :

Toute personne éligible selon la loi, c'est-à-dire ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale et qui réside de façon continue ou non à Saint-Thuribe peut poser sa candidature. Il est de votre responsabilité de vérifier si vous êtes éligible avant de poser votre candidature à un poste de membre du conseil de votre municipalité. Les conditions d'éligibilité pour poser sa candidature se trouve dans la déclaration de candidatures. Cette déclaration doit être dûment remplie et déposée au bureau du président d'élection au 238 rue Principale - Saint-Thuribe, Qc, G0A 4H0 entre le 11 et 25 septembre 2026 selon l'horaire suivant :

Lundi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mardi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mercredi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Judi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Vendredi	Fermé	Fermé

Attention : le vendredi 25 septembre 2026, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h00 de façon continue.

D'autres informations seront ajoutées au cours des prochaine semaines concernant le déroulement de cette élection partielle.

Michel Lefebvre
Président d'élection

P.S. : Voir document déclaration de candidature